



Strasbourg, le 17 octobre 2016

CDL-PL-PV(2016)003syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

108^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 14-15 octobre 2016)

CARNET DE BORD

La Commission

- a adopté le mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de l'**Albanie** sur la restitution des biens ;
- a entériné le deuxième avis préliminaire conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de code électoral de l'**Arménie** tel que modifié le 30 juin 2016, préalablement entériné par le Conseil des élections démocratiques le 13 octobre 2016 ;
- a été informée par Mme Arpine Hovhannisyan, ministre de la Justice de l'Arménie, sur les développements relatifs au code électoral et sur la coopération future ;
- a entendu une allocution de M. Shahin Aliyev, Chef du Département de la législation et de l'expertise juridique, Administration du Président de l'**Azerbaïdjan**, et a entériné l'avis préliminaire sur le référendum proposant des amendements à la Constitution de l'Azerbaïdjan ; en outre, à la demande de M. Aliyev, la Commission a décidé de publier les observations des autorités azéries ;
- a adopté le mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la **Bosnie-Herzégovine** sur le mode d'élection des délégués à la Chambre des peuples du Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, préalablement examiné par la sous-commission sur les institutions démocratiques le 13 octobre 2016 ;
- a entériné l'avis préliminaire conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi "sur l'introduction d'amendements et de modifications à la Constitution" de la **République kirghize** ;
- a adopté l'avis sur la Loi sur le Tribunal constitutionnel de la **Pologne** préalablement examiné par la sous-commission sur la justice constitutionnelle le 13 octobre 2016 ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le Code électoral de "**l'ex-République yougoslave de Macédoine**" tel qu'amendé le 9 novembre 2015, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 13 octobre 2016 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Mustafa Erol, Sous-Secrétaire adjoint, Ministère de la Justice de la **Turquie**, et a adopté l'avis sur la suspension de l'article 83 de la Constitution de la Turquie (inviolabilité parlementaire), préalablement examiné par la sous-commission sur les institutions démocratiques le 13 octobre 2016 ;
- a été informée de la demande de l'Assemblée parlementaire pour un avis sur les décrets d'urgence de la **Turquie**, à préparer pour la session plénière de décembre 2016 ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise, de la Direction des droits de l'homme (DGI) et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi n° 3587 et sur le projet de loi n° 3587-1 sur les garanties pour la liberté de réunion en **Ukraine** ;
- a adopté la **déclaration interprétative** du code de bonne conduite en matière électorale sur la **publication de la liste des électeurs ayant participé aux élections**, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 13 octobre 2016 ;
- a été informée des **suites données** : à la **liste des critères de l'Etat de droit** ; à l'avis final sur le projet révisé d'amendements à la Constitution concernant le système judiciaire (15 janvier 2016) de l'**Albanie** ; au mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la République de **Moldova** sur l'action récursoire de l'Etat à l'encontre des juges ; à l'avis conjoint sur le projet de loi portant modification du code électoral de la République de Moldova ; à l'avis sur le projet de loi modifiant et complétant la Constitution (dans le

domaine judiciaire) de la République de **Bulgarie** ; au mémoire *amicus curiae* pour la cour constitutionnelle de la **Bosnie-Herzégovine** sur la compatibilité du choix de la date de la fête de la République de la Republika Srpska avec le principe de non-discrimination ;

- a été informée de la décision du Bureau de reporter l'examen du projet d'avis sur les amendements à la Loi organique sur le Tribunal constitutionnel de l'**Espagne** à une session ultérieure ;
- a été informée de la coopération avec le **Japon** et avec le **Maroc** ;
- a été informée des développements constitutionnels au **Chili**, en **Grèce** et au **Royaume-Uni** ;
- a été informée des réformes législatives récentes relatives au Tribunal suprême de la Principauté de **Monaco** ;
- a été informée des questions relatives à la nomination des juges de la Cour constitutionnelle de la **République slovaque** ;
- a exprimé sa préoccupation relative aux attaques contre les cours constitutionnelles et sur les obstacles à leur fonctionnement ;
- a entériné la **compilation** des avis et rapports de la Commission de Venise sur la **liberté d'expression** ;
- a entendu une allocution de M. Nils Muižnieks, **Commissaire aux droits de l'homme** du Conseil de l'Europe ;
- a entendu une allocution de M. Michael O'Flaherty, **Directeur de l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne** ;
- a été informée des résultats et des conclusions de la réunion du **Conseil des élections démocratiques** du 13 octobre 2016 ;
- a tenu un échange de vues avec les représentants du **Comité des Ministres**, de l'**Assemblée parlementaire**, du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** et de la **Banque de développement** du Conseil de l'Europe ;
- a rappelé à tous les membres de fournir au Secrétariat les informations concernant la législation de leur pays sur le financement des associations, avec un accent particulier sur le financement étranger, avant fin octobre 2016 ;
- a confirmé la date de la **prochaine session plénière** comme suit : 9-10 décembre 2016, et a fixé les dates des sessions plénières de 2017 comme suit : 10-11 mars 2017; **16-17 juin 2017**; 6-7 octobre 2017 et 8-9 décembre 2017.